



C'est la Direction qui met Buffalo sur le Grill !

Quand la CGT dit la vérité, cela dérange la Direction de Buffalo Grill.

Les petits salaires profitent aux actionnaires.

Les gros bénéficiaires ne profitent pas aux salariés.

Le groupe de restauration Buffalo Grill a publié un chiffre d'affaires de 305,6 millions d'euros en 2006. Le bénéfice net est en forte croissance à 169,5 Millions d'Euros, dopé par la cession des murs de certains restaurants *Hors cession, le bénéfice net aurait toutefois encore augmenté de 80% à 18,2 Millions d'Euros fin 2006.*

Malgré cette opulence aucun geste en faveur des salariés, sans augmentation de salaire depuis six ans.

Reniant ses promesses faites en février dernier, la Direction générale a confirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation collective en 2007.

Par contre Buffalo Grill proposera à la prochaine Assemblée générale, le versement aux actionnaires d'un dividende de 16,99 euros par action, dont la totalité du montant a déjà été versé le 15 février dernier sous forme d'un acompte sur dividende.

Nous sommes bien loin de la notion de solidarité prônée par Monsieur Erich Harasymczuk PDG de Buffalo Grill, dans sa note interne du 18 juin 2007 destiné aux salariés. « *Dans ces périodes nous devons rester soudés et solidaires* ». Un récit qui a pour objectif de monter les salariés les uns contre les autres, de s'exonérer de toutes ses responsabilités, sans proposer aucune redistribution des richesses créées par tous les salariés.

Pourtant les gênes médiatiques rencontrées par la présence de travailleurs en situation irrégulière n'ont à aucun moment fait fuir la clientèle, le début d'année 2007 s'annonce exceptionnel.

Pourquoi le dossier des salariés sans papiers dérange-il tant ?

Aujourd'hui la Direction tente de se justifier par courrier auprès des salariés à propos de sa « gestion » du dossier concernant nos camarades sans papiers. Il est demandé à l'ensemble du personnel de soutenir l'entreprise tout en voulant rendre la CGT responsable d'une situation générée par la politique salariale de BUFFALO GRILL.

L'engagement de la CGT aux côtés des sans papiers est avant tout humain et il s'inscrit dans notre mission principale consistant à défendre les intérêts de tous les salariés quelles que soient leurs origines. La direction nationale de Buffalo Grill rejette sa responsabilité concernant l'embauche de travailleurs en situation irrégulière et charge ses chefs d'établissement de la région parisienne. «*Ils*

auraient toute autonomie en matière d'embauche ». Une interprétation particulière de Monsieur Erich Harasymczuk qui se discrédite quand il demande à l'ensemble de son staff de rester solidaire !

Et pour cause, la loi sur l'immigration en date du 24 juillet 2006 prévoit l'obligation pour l'employeur de vérifier auprès de l'administration l'existence du titre qui autorise le candidat à être salarié.

« Les personnes physiques qui ne respectent pas ce texte sont passibles d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et une amende de 15 000 € par étranger en situation irrégulière. Ces peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée »

Au regard de ces éléments, nous comprenons mieux pourquoi notre PDG, la main sur le cœur déclare dans la presse : **« qu'il aurait été abusé ! »** L'appui d'une compagnie de CRS pour évacuer le parking du restaurant de Viry-Châtillon ne fera pas disparaître la responsabilité de la Direction sur l'embauche délibérée des 67 salariés sans papiers.

La vérité s'impose : nous sommes face à système élaboré par BUFFALO.

La dénonciation de ce système, outre la défense de nos camarades sans papiers, a déjà permis d'aborder la question des heures supplémentaires non payées par la Direction de Buffalo grill. La Directrice départementale du travail de l'Essonne, à l'occasion d'une première entrevue entre la CGT, la direction de BUFFALO GRILL et Monsieur le Préfet a préconisé l'usage d'une pointeuse pour décompter les heures supplémentaires. (Cet instrument n'existe pas chez Buffalo !)

Pourquoi la CGT défend les EMPLOYES DE « BUFFALO GRILL » sans papiers ?

Ces 67 salariés sans papiers de Buffalo grill doivent être considérés comme les autres, ils travaillent dans l'entreprise depuis plusieurs années, tous payent leurs impôts et leurs cotisations sociales, bien qu'aucun n'en bénéficie en cas de maladie ou de perte d'emploi.

La situation dans les Hôtels Cafés restaurants est telle, que 60 milles emplois ne trouvent pas preneurs, cela est dû aux conditions de travail et aux bas salaires. Les 67 travailleurs sans papier de Buffalo grill compensent ce manque de mains d'œuvre et permettent aux employeurs de la branche d'ouvrir leurs restaurants à moindre coût cela génère des bas salaires, une mise en concurrence du salariat et la précarisation de la profession. Les seuls gagnants sont les actionnaires qui empochent toujours plus de dividendes.

Il est aussi important de savoir que beaucoup de ces travailleurs sont des Maliens leurs grands pères étaient présents à Verdun, il est vrai qu'à l'époque il était plus facile d'avoir la carte d'identité bleu, blanc, rouge estampillée "bon pour le service", et pour cause ! Beaucoup d'entre eux y ont laissé leur vie...

**IL FAUT REGULARISER LES EMPLOYES
« SANS PAPIERS » DE BUFFALO GRILL.**

Site internet : www.hcr.cgt.fr